



Mon patron refuse mon retour au travail

Par **nbo1**, le **10/10/2011** à **15:31**

Bonjour,

depuis aout je suis en cdd jusqu'au 31 octobre. je suis auxiliaire de vie à domicile. j'ai demandé à mon patron 2 semaines pour partir en stage pour valider un module pour être aide soignante. il a vu directement au téléphone avec ma directrice de formation pour repousser le stage. il était convenue que je me rende bien en stage du 19 au 30/09. il me l'a accordé verbalement. j'ai demandé quand même à la secrétaire de l'association une attestation pour me couvrir. elle m'a dit que se n'était pas necessaire . je suis partie en stage et à mon retour j'ai demandé par mail comme tout les vendredis mon planning pour me rendre chez les bénéficiaires. et là je reçoit une réponse par mail , me disant que j'avais quittée l'association le 16/09 et qu'elle ne pouvait pas me donner de planning. et que mon patron m'avait envoyé un mail ainsi qu'à ma formatrice qui disait qu'il m'interdisait de me rendre à mon stage(48h avant le stage) . j'ai vu avec ma formatrice elle à bien reçue ce mail, mais ne l'avait pas ouvert. et moi je n'ai rien reçue. le pire c'est que pendant mon stage je n'ai n'y eue de lettre concernant mon abandon de poste ou bien même mon planning des semaines suivantes. je lui ai envoyé un recommandé qui relate les faits. je n'ai que 2 malheureux mails de l'association prouvant qu'il à bien vu avec ma formatrice les dates de stages. j'ai récupéré aussi le mail de ma formatrice. ou il est écrit qu'il interdisait ma venue en stage. non daté. ..

Par **pat76**, le **11/10/2011** à **19:40**

Bonsoir

L'employeur n'a pas entamé de procédure pour demander la rupture du contrat pour faute grave de votre part auprès du Conseil des Prud'hommes, donc vous êtes toujours salarié en

CDD.

Je vous invite à vous présenter sur votre lieu de travail et si l'employeur refuse que vous preniez votre poste, vous lui demandez un document écrit dans lequel il précisera qu'il ne veut pas que vous repreniez votre emploi.